

Instances syndicales de juin 2021

Parc naturel régional du Vexin français

BUREAU SYNDICAL *Séance du 21 juin 2021*

COMITE SYNDICAL *Séance du 28 juin 2021*

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI



BUREAU SYNDICAL
21 juin 2021 à 18h

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du Procès-verbal du 22 mars 2021	1
2. Adoption des fiches de subvention :	6
▪ Aides relatives à l'amélioration énergétique et aux énergies renouvelables (<i>privé et public</i>)	7
▪ Aides à la valorisation du patrimoine bâti (<i>privé et public</i>)	14
▪ Aménagements paysagers ruraux	18
▪ Etudes de paysage, d'aménagement, d'urbanisme et d'architecture durables	20
▪ Aides au développement des équipements et des services adaptés aux différentes pratiques de randonnée (<i>privé</i>)	22
▪ Aides au développement des équipements et des services adaptés aux différentes pratiques de randonnée (<i>public</i>)	23
▪ Soutien aux initiatives culturelles locales (<i>public</i>)	25
▪ Fond d'initiatives citoyennes locales (<i>privé</i>)	27
3. Annulation de subventions	29
4. Questions diverses	31

COMITE SYNDICAL

28 juin 2021 à 20h

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du Procès-verbal du 29 mars 2021	33
2. Comptes administratifs et compte de gestion 2020 du budget principal	41
3. Proposition d'adoption du Budget principal supplémentaire 2021	70
4. Demande d'adoption des Comptes Administratifs et des Comptes de Gestion 2020 des budgets annexes « Cap Tourisme », « ENS » et « Réserve naturelle nationale des Coteaux de Seine »	87
5. Proposition d'adoption des Budgets annexes supplémentaires 2021 « Cap Tourisme », « ENS » et « Réserve naturelle nationale des Coteaux de Seine »	135
6. Créations de postes	175
7. Mise en place des lignes directrices de gestion RH	178
8. Télétravail – indemnité et modification de la Charte	191
9. Comité régional biodiversité	197
10. Renouvellement convention co-gestion de la réserve naturelle régionale (RNR) du site archéologique de Limay	199
11. Renouvellement convention pour la gestion des ENS du Val d'Oise	201
12. Adhésion Bruiparif	211
13. Partenariat avec l'EPCC de la Roche-Guyon pour le Festival de musique classique « Révélations »	213
14. Partenariat entre l'Académie de Versailles et les Parcs naturels régionaux de la Haute Vallée de Chevreuse, du Vexin français, du Gâtinais français et de Oise - Pays de France	219
15. Questions diverses	226



Parc naturel régional du Vexin français

BUREAU SYNDICAL

Séance du 21 juin 2021



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

Bureau syndical

Parc naturel régional du Vexin français

Adoption du Procès-verbal du 22 mars 2021

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL
Séance du 22 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux mars à dix-huit heures s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le Bureau du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le 5 février 2021, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY.

	Bureau syndical
Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	16
Nombre de membres ayant pouvoir	0
Nombre de votants	16

Etaient présents :

Collège de la Région

Collège des Départements

Cécile DUMOULIN, Gérard SEIMBILLE,

Collège des Communes

Emmanuel COUESNON, Christophe DEPONT, Emeric DE ROBIEN, Jean-Luc GRIS, Cédric GUILLAUME, Jean LORINE, Adeline NICAULT, Dominique PORTE, Michel RICHARD, Joëlle VALENCHON,

Collège des Communautés de Communes / Urbaine

Capucine FAIVRE, Jérôme LEPLAT, Martine TELLIER

Etaient excusés ou absents :

Collège de la Région

Thibault HUMBERT, Florence PORTELLI, Ghislaine SENEÉ, Stéphanie VON EUW,

Collège des Départements

Sophie BERGEON, Pierre-Edouard EON,

Collège des Communes

Pierre VANDEPUTTE, Marc GIROUD,

Collège des Communautés de Communes / Urbaine

Patrick PELLETIER,

Collège des Villes-Portes

Raphaël COGNET

I – ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 23 NOVEMBRE 2020

Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité.

II – ADOPTION DES FICHES DE SUBVENTION

Sur les rapports présentés par Benjamin DEMAILLY, Jean LORINE, Capucine FAIVRE et Joëlle VALENCHON, le Bureau adopte les subventions suivantes :

Axe 1 :

N°	Nature de la subvention	Montant
1073/11	Restauration de murs à Omerville – M. De Magnitot	4 800,00 €
1073/10	Restauration du mur du presbytère à Nesles-la-Vallée	15 000,00 €
1073/09	Restauration et mise en valeur de l'abreuvoir de la place Saint-Martin à Omerville	8 335,00 €
1073/08	Restauration des façades d'une ancienne grange à Longuesse	20 050,10 €
1073/07	Restauration des murs du Clos de l'école à Vallangoujard	14 000,00 €
1073/06	Restauration de murs du parc de la mairie de Oinville-sur-Montcient	15 000,00 €
1073/05	Restauration du lavoir du Pré Coquet à Vaux-sur-Seine	15 000,00 €
1073/04	Diagnostic de l'église de Gommecourt	6 550,00 €
1073/03	Restauration de la Croix Blanche à Ableiges	6 875,00 €
1062/02	PLU "+" patrimoines à Vétheuil	21 000,00 €
1062/01	Etude de faisabilité pour la sécurisation et la valorisation du village et liaison douce inter-village à Moussy	6 650,00 €
1033/27	Installation d'un poêle à granulés à Boissy-L'Aillerie – M. Bosteau	700,00 €
1033/26	Rénovation de l'éclairage public à Ennery	15 927,72 €
1033/25	Etude énergétique à Avernes – Mme Redon et M. Lecoq	1 260,00 €
1033/24	Remplacement des menuiseries de l'ancien logement de l'instituteur à Vétheuil	12 000,00 €
1033/23	Rénovation de l'éclairage public à Amenucourt	15 152,28 €
1033/22	Installation de 2 chaudières à granulés à Saint-Gervais	35 496,73 €
1033/21	Installation d'un poêle à granulés à Amenucourt – M. Vieillard	700,00 €
1033/20	Installation d'un récupérateur d'eau de pluie à Omerville – Mrs Goasduff et Vias	1 000,00 €
1033/19	Installation d'une chaudière à granulés à Amenucourt	8 279,30 €
1033/18	Rénovation de l'éclairage public à Hérouville-en-Vexin	12 573,90 €
1033/17	Installation d'une chaudière granulés à Genainville – Mme Lostria	2 000,00 €
1033/16	Diagnostic de rénovation énergétique à Avernes – M. Legeay	816,67 €
1033/15	Installation d'une chaudière à granulés à Montreuil-sur-Epte – M. Lambert	2 000,00 €
1033/14	Installation d'une chaudière à granulés à Epiais-Rhus – M. Nollet	2 000,00 €
1033/13	Installation d'une chaudière à granulés à Santeuil – Mme Bonel et M. Vasseur	2 000,00 €
1033/12	Installation d'un poêle à granulés à Nesles-la-Vallée – M. Hariri	700,00 €
1033/11	Installation d'un poêle à granulés à Vétheuil – Mme Barbot	700,00 €
973/42 1073/02	Restauration des piliers de la rue d'Heurcourt à Berville	1 820,89 €
995/09 1070/01	Aménagement d'un parc arboré à Hérouville-en-Vexin	15 000,00 €
996/05	Aménagements et plantations complémentaires dans le verger	3 260,60 €

	de Chérence	
973/41	Restauration de façade à Villers-en-Arthies – M. Le Charpentier	3 200,00 €
973/40	Restauration de façade à Vétheuil – M. Lengagne	3 200,00 €
973/39	Réhabilitation de façade à Sagy – M. Bauduin	2 611,50 €
973/38	Restauration de murs à Omerville – M. De Magnitot	2 161,50 €
973/37	Restauration d'un mur, grille et portail à Labbeville – Mme Combaux	4 800,00 €
973/36	Restauration d'un mur de clôture à Marines – M. Bonnetat	4 800,00 €

Axe 2 :

N°	Nature de la subvention	Montant
1051/01	Grisy Code 2021	5 000,00 € *
1017/08	Installation de mobilier pour valoriser les chemins à Brueil-en-Vexin	5 843,60 €
1017/07	Réouverture d'une sente sur la commune du Bellay-en-Vexin	2 949,80 €
1017/06	Installation de barrières à Chars	3 311,00 €
1017/05	Requalification de l'emprise de 3 chemins ruraux à Berville	5 215,00 €
1017/04	Acquisition de 10 vélos à assistance électrique et d'une remorque pour Vél'Ofil du Vexin	12 000,00 €
1008/11	Côté Cour- Côté Vexin à Magny-en-Vexin	5 000,00 € *
1008/10	Vexin 1944, ils ont vécu tout ça ! - Cie Alfred et Jacques	5 000,00 € *
1008/09	Festival Sous les Tilleuls à Vétheuil - 3ème édition - septembre 2021	3 000,00 € *
1008/08	Festival "Les enfants d'abord"	5 000,00 € *
979/02	Réalisation d'une étude énergétique pour l'éco-lieu "L'escampette" à Aincourt	1 260,00 €
969/10	Les Rencontres du Vexin - projet 2021	2 000,00 € *

Axe 3 :

N°	Nature de la subvention	Montant
1024/03	Zone de gratuité éphémère	1 500,00 €

La subvention suivante est également adoptée moins une abstention :

Axe 3 :

N°	Nature de la subvention	Montant
958/09 1024/02	Marché des Saveurs et de l'Artisanat à Vaux-sur-Seine	1 000,00 €

Les montants des subventions marquées d'un astérisque seront ajustés en fonction du plan de financement définitif, fourni par le bénéficiaire, afin d'empêcher tout double financement et de ne pas dépasser le plafond autorisé pour les subventions.

Enfin, le Président est autorisé à ajuster les subventions marquées d'un astérisque et à signer tous documents et conventions afférents à ces subventions.

III – QUESTIONS DIVERSES

Le Président demande l'avis du Bureau sur la dématérialisation de l'envoi des convocations et du recueil à partir des instances de juin. Le Bureau émet un avis favorable. L'avis sera également demandé aux membres du Comité du 29 mars prochain.

Le Président présente le programme SARE, qui sera effectif à compter du 1^{er} janvier 2021 et qui permet de co-financer les actions du Parc en matière de conseils, d'accompagnement et

d'animation de dynamique territoriale à la rénovation énergétique jusqu'à présent assuré sur ses fonds propres. Ce programme a pour principe de percevoir une subvention annuelle de la part du CD 95 et des communautés de communes pour la réalisation des actes d'information, de conseils personnalisés et de dynamique de rénovation.

Enfin, le Président présente les modifications qui seront apportées au règlement intérieur des instances syndicales notamment afin d'attribuer davantage de délégations aux élus du Parc. Ce rapport sera proposé au Comité de lundi prochain. Le Bureau émet un avis favorable.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Benjamin DEMAILLY

Président du Parc



Bureau syndical

Parc naturel régional du Vexin français

Adoption des fiches de subvention

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

Subventions Bureau Syndical du 21 juin 2021 – Parc naturel régional du Vexin français

Titre de la subvention	Objet de la subvention	Bénéficiaire	Montant travaux	Montant subvention
Installation d'un poêle à granulés 1033/28	En appoint d'une chaudière propane dans une habitation des années 90 et avant l'achat éventuel d'une chaudière à granulés.	M. BARRE - Vallangoujard	5 292 € HT	700 €
Installation d'une chaudière à granulés 1033/29	En remplacement d'une chaudière propane dans une ancienne bergerie rénovée.	M. BINAUX – St Gervais	19 635 € HT	2 000 €
Installation d'une chaudière à granulés 1033/30	En remplacement d'une chaudière fioul et d'un ballon électrique, dans une habitation atypique des années 70 de 340 m ² . Les menuiseries, grandes baies vitrées, ont été remplacées en 2018 et la toiture terrasse isolée en 2017.	M. CANAL - Vétheuil	34 468 € HT	2 000 €
Installation d'une chaudière à granulés 1033/41	En remplacement d'une chaudière propane, dans une maison achetée très récemment rénovée actuellement : VMC double flux, isolation en laine de bois (toiture et murs), menuiseries triple vitrage	M. CLAVIER – Hédouville	19 593,13 € HT	2 000 €
Installation d'un poêle à granulés 1033/31	En appoint de radiateurs électriques, dans une bâtisse remarquable de 1872, tour à tour école des filles, Mairie, Gendarmerie et salle des associations. Le poêle installé servira à chauffer la pièce principale de 60 m ² et l'entrée donnant sur les escaliers.	M. et Mme DUCLOS - Parmain	7 179 € HT	700 €

Subventions Bureau Syndical du 21 juin 2021 – Parc naturel régional du Vexin français

Titre de la subvention	Objet de la subvention	Bénéficiaire	Montant travaux	Montant subvention
Audit énergétique 1033/32	Réhabilitation complète d'une grange en habitation. Objectif de rénovation très performante (BBC compatible) tout en respectant le caractère patrimonial de la bâtisse.	MM. GOASDUFFVIAS - Omerville	1 250 € HT	70 % du montant HT soit 875 €
Rénovation BBC d'une grange 1033/42 et 1069/01	Réhabilitation complète d'une grange en habitation. Objectif de rénovation très performante (BBC compatible) tout en respectant le caractère patrimonial de la bâtisse.	MM. GOASDUFFVIAS - Omerville	42 242 € HT	12 000 € HT
Complément audit énergétique 1033/33	Tests d'infiltrométrie pour contrôler la bonne mise en œuvre des travaux d'isolation préconisés par un audit énergétique subventionné en mars 2021	M. LEGEAY - Avelmes	820 € HT	70 % du montant HT soit 574 €
Installation d'un poêle à granulés 1033/34	En remplacement potentiel d'une chaudière gaz naturel vieillissante, dans une habitation fin des années 80, rénovée en 2020 : isolation des combles, remplacement des fenêtres et portes.	Mme LENGLET – Butry sur Oise	5 596 € HT	700 €
Installation d'un poêle à granulés 1033/35	En appoint de radiateurs électriques dans une habitation de 80 m ² des années 60 ayant subi des travaux d'isolation (planchers bas en 2019, combles perdus prévus en 2021 et certains murs en 2005).	M. MORIN – Bray et Lu	3 987 € HT	700 €

Subventions Bureau Syndical du 21 juin 2021 – Parc naturel régional du Vexin français

Titre de la subvention	Objet de la subvention	Bénéficiaire	Montant travaux	Montant subvention
Installation d'une chaudière à granulés 1033/36	En remplacement d'une chaudière fioul dans une habitation de 160 m ² , construite en 1984 et agrandie en 2008. Travaux de rénovation thermique effectués : isolation du plafond du sous-sol total, doublage des murs et changement de toutes les menuiseries.	M. PARIS - Commeny	20 373 € HT	2 000 €
Installation d'une chaudière à granulés 1033/37	En remplacement d'une chaudière fioul ancienne, dans une habitation ancienne de 155 m ² ayant subi des travaux d'amélioration : isolation des combles aménagés et perdus, remplacement des menuiseries et installation d'un poêle à granulés	M. RASTOLL – La Chapelle en Vexin	26 159 € HT	2 000 €
Installation d'une chaudière à granulés 1033/38	En remplacement d'une chaudière fioul hors-service dans une maison de 240 m ² construite en 1978 ayant subi plusieurs améliorations thermiques : menuiseries double vitrage installées en 2005, isolation des combles perdus, doublage des murs, installation d'un thermostat et de têtes thermostatiques connectées et isolation du plafond du sous-sol total prévue cette année. Une 2 ^{ème} VMC est prévue en renfort de celle existante.	M. et Mme De Saint Riquier - Chérence	24 433 € HT	2 000 €
Installation d'une chaudière à granulés 1033/39	En remplacement d'une chaudière fioul ancienne, dans une habitation ancienne de 95 m ² avec travaux d'isolation sous rampants en cours et une extension de 23 m ² en ossature bois prévue.	M. VOISARD - Chérence	18 352 € HT	2 000 €

Subventions Bureau Syndical du 21 juin 2021 – Parc naturel régional du Vexin français

Titre de la subvention	Objet de la subvention	Bénéficiaire	Montant travaux	Montant subvention
Installation d'une chaudière à granulés 1033/40	En remplacement d'une chaudière fioul ancienne, dans une habitation ancienne de 130 m ² rénovée en plusieurs phases (en 2017 pose de menuiseries bois double vitrage et installation d'un poêle à bois). L'isolation de la toiture est prévue.	Mme YOSMAYAN – St Gervais (hameau d'Estreez)	17 375 € HT	2 000 €
Rénovation de l'école communale de Brueil en Vexin 1069/02	<ul style="list-style-type: none"> - Isolation des rampants par la création de faux plafonds dans les salles de classe et couloir, - Installation d'une VMC double flux - Isolation thermique des murs par l'extérieur incluant le ravalement des façades (2022) 	Commune de Brueil en Vexin	45 713 € HT	70 % d'un maximum de 30 000 € HT soit 21 000 €
Installation d'une pompe à chaleur géothermique pour la salle communale de Gommecourt 1069/03	En remplacement de chauffages électriques et intégrée dans une rénovation thermique complète (isolation des murs, de la toiture, du plancher, remplacement des menuiseries, vmc hygrotréglables, éclairage LED)	Commune de Gommecourt	116 946,07 € HT	40 % d'un maximum de 30 000 € HT, soit 12 000 €
Etude de faisabilité chaudière biomasse de l'ensemble mairie – groupe scolaire et logement communal à St Gervais 1069/04	Etude de dimensionnement de chaufferie et de faisabilité biomasse avec réseau de chaleur ; En « remplacement » du dossier de subvention voté en mars 2021 pour 2 chaudières à granulés	Commune de St Gervais	8 900 € HT	70 % du montant HT, soit 6 230 €
		TOTAL	418 313 € HT	71 479 €

Consommation totale des crédits de la fiche 1033 et il resterait 28 473,64 € sur la nouvelle fiche 1069 jusqu'à mars 2022

Avis de la commission :

Favorable

Favorable sous réserve

Reporté

Défavorable

Subventions Bureau Syndical du 21 juin 2021 – Parc naturel régional du Vexin français

Quelques illustrations : Dossier de rénovation BBC d'une grange à Omerville, subvention 1033/42 et 1069/01 :



Etat projeté



Etat actuel



Chaudières et poêles à granulés

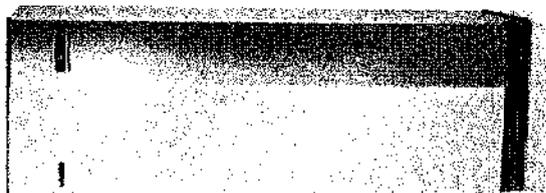


Subventions Bureau Syndical du 21 juin 2021 – Parc naturel régional du Vexin français

Subvention 1069/03 :

Installation d'une pompe à chaleur géothermique pour la salle communale de Gommecourt

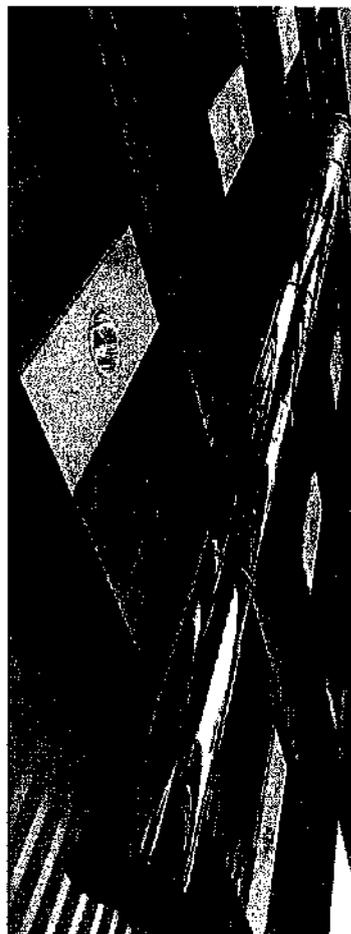
Pompe à chaleur géothermique eau glycolée/eau de la salle communale à Gommecourt : Modèle de 60 kW, sur sondes géothermiques, avec radiateurs hydrauliques (+ ballon tampon de 800 litres) + caisson CTA avec batterie d'eau chaude en plafonnier + gain galva spécifiques (de forme circulaire ou semi-circulaire, qui utilisent le système particulier de distribution et diffusion de l'air à haute induction - La Haute induction est créée par le flux de l'air qui sort de trous de petites ou moyennes dimensions sur toute la longueur de la gaine, afin de mélanger de façon optimale l'air primaire avec l'air ambiant, obtenant ainsi un confort d'ambiance élevé).



Gaine galva micro perforée

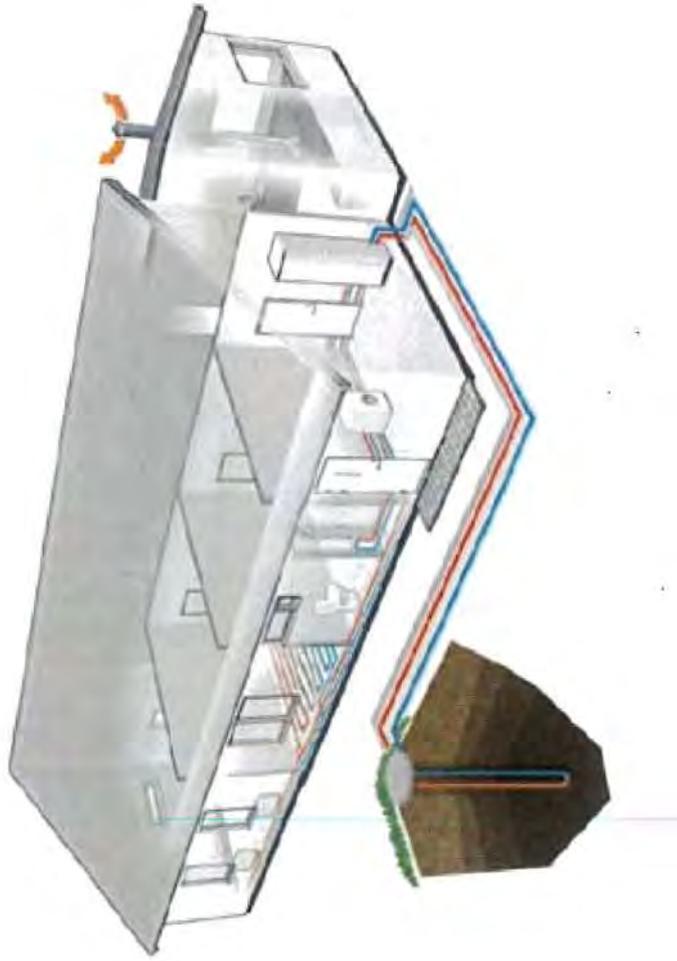
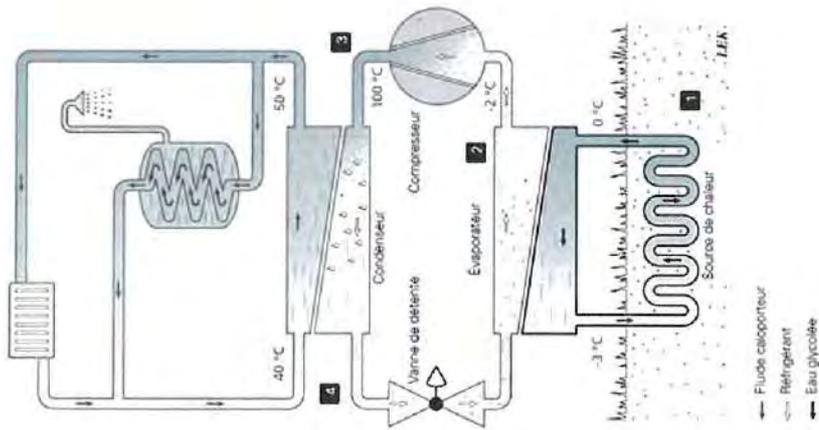
CTA avec batteries d'eau chaude

Pompe à chaleur



2 forages effectués à 25 mètres de profondeur avec une pompe à eau de 12m³ par heure (2 200 W). Les calories sont ainsi prélevées sous-terre via l'énergie conservée dans le sol par l'intermédiaire d'un capteur enterré dans lequel circule de l'eau glycolée. Le réfrigérant circule dans la pompe à chaleur et permet de transférer l'énergie contenue dans le mélange d'eau glycolée (qui transite dans le sol) à l'eau de chauffage distribuée ensuite dans les radiateurs.

Schémas techniques :



Subventions PATRIMOINE Bureau syndical du 21 juin 2021 – Parc naturel régional du Vexin français

Titre de la subvention	Objet de la subvention	Bénéficiaire	Montant travaux	Montant subvention
Restauration d'un mur de clôture (MF- Privés) 1030/28	Restauration d'un parement de mur de clôture et de soutènement partiellement effondré, en limite de domaine public, rejointoiement à la chaux Inscription PLU – 30%	GELINAUD Follainville-Dennemont	9 117,50€ HT	2 735,25€
Mise en valeur d'une cloche d'église (PRR - Privés) 1030/29	Electrification de la cloche de l'église Saint-Martin (sonnerie des heures et campanaires : volées, glas romain, angélus), en complément d'une restauration du joug et pivots par la Commune VISIAURIF - 30%	Association SAINT-MARTIN Follainville-Dennemont	5 803,20€ HT	1 740,96€
Restauration d'une façade (MF - Privés) 1030/30 et 1073/12	Ravalement intégral et à l'identique d'une imposante maison XIXème, probablement ancienne pension ou orphelinat, entièrement enduite et décorée au plâtre VISIAURIF – 30%	WEBER Valmondois	18 182,00€ HT	4 800€
Restauration d'une façade (MF - Privés) 1073/13	Restaurations de façade (restaurations ponctuelles de pierre et modénatures taillées, décors en zinguerie) d'une importante maison bourgeoise en pierre de taille Inscription PLU – 30%	LIEGEY Frouville	99 350,41€ HT	4 800€

Subventions PATRIMOINE Bureau syndical du 21 juin 2021 – Parc naturel régional du Vexin français

Restauration d'une façade (MF - Privés) 1073/14	Restauration d'une façade mixte moellons et pierre de taille ainsi que de deux pignons en moellons grossiers. Mortier chaux aérienne-poudre de pierre pour les pierres de taille et mortier chaux-sable pour les moellons. Maintien des traces d'ouvertures en pignon et de la corniche Inscription PLU – 30%	AMSELEM Vigny	15 000€ HT	4 500€
Restauration d'une façade (MF - Privés) 1073/15	Reprise d'une façade d'une ancienne ferme profondément modifiée et dégradée par des ouvrages en béton dans les années 60-70, mortier plâtre et chaux, modénatures simples, maintien de traces d'anciennes ouvertures 20%	BOYREAU Ennery	21 970,99€ HT	3 200€
Restauration d'une façade (MF - Privés) 1073/16	Ravalement de la façade d'une maison de village à Sagy, sensiblement modifiée dans les années 70. Mortier de chaux, soubassement et modénatures simples 20%	LACHAUX Sagy	14 027€ HT	2 805,40€
Diagnostic église (PPR - Communes) 956/11	Diagnostic de l'église Notre-Dame-de-l'Assomption (XIIIe - XVIe pour le porche par Nicolas LeMercier) affectée par de nombreuses fissures structurelles 50%	MAIRIE Evecquemont	44 300€ HT	15 000€

Subventions PATRIMOINE Bureau syndical du 21 juin 2021 – Parc naturel régional du Vexin français

Restauration d'une façade (MF - Privés) 1073/17	Restauration de façade de maison de ville. Façade au plâtre coloré et modénatures (bandeaux, panneaux, tableaux, soubassement et corniche). Mortier chaux-sable Inscription PLU - 30%	PANOFF Magny-en-Vexin	26 839,50€ HT	4 800€
Restauration d'une façade (MF - Privés) 1073/18	Restauration de façade de maison de ville. Façade au plâtre coloré et modénatures (bandeaux, panneaux, tableaux, soubassement et corniche). Mortier de plâtre et chaux 20%	ROUCA Vétheuil	28 666,85€ HT	3 200€
Restauration d'une ancienne enseigne (PRR - Privés) 1073/20	Restauration de traces d'anciennes enseignes sur maison de bourg en pierre de taille et plâtre ancienne épicerie et débit de boissons VISIAURIF + inscription PLU – 30%	VIEIRA Chaussy	2 300€ HT	690€
Restauration d'un porche (PRR – Privés) 1073/21	Restauration du porche du Domaine de la Chapelle Fiche VISIAURIF – 30%	VINET Labbeville	1 303,40€HT	391,02€

Subventions PATRIMOINE Bureau syndical du 21 juin 2021 – Parc naturel régional du Vexin français

Restauration d'un porche (PRR – Privés) 1073/22	Restauration du porche du Domaine de la Chapelle Fiche VISIAURIF – 30%	BUSSEREAU Labbeville	1 303,40€HT	391,02€
Restauration d'une façade (MF – privés) 1073/19	Restauration de la façade d'une maison de village, conservation du soubassement en pierre, enduit MPC, conservation et/ou restitution des modénatures existantes PLU – 30%	VESSEMONT & GUILLAUME Valmondois	41 520,00€HT	4 128,83€
		TOTAL	329 684,25 € HT	53 182,48 €

Avis de la commission :

Favorable Favorable sous réserve Reporté Défavorable

Objectif : Préserver les paysages

Projet P08 : Accompagnement pour une meilleure qualité d'aménagement et de gestion des espaces publics et privés

Action P08-A01 : Aménagements publics, jardins partagés

Elus référents : Jean LORINE

Chargé(e)s de mission : Magali LAFFOND

AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS RURAUX

Le Parc a souhaité aider les communes à réaliser de petits aménagements paysagers adaptés au caractère rural du territoire. Cette action contribue à la préservation du cadre de vie des habitants et à la valorisation du patrimoine.

1070/02 : Aménagement du parc du Clos des Tilleuls à Fontenay-Saint-Père

La municipalité de Fontenay-Saint-Père a fait l'acquisition d'une ancienne propriété au cœur du village, composée d'une maison de maître et de son parc entouré d'un mur en pierres et ponctué de beaux arbres (tilleuls, marronnier, ifs et buis).

La maison d'habitation est louée en logements et les espaces extérieurs comprennent un jardin en terrasse, un parking pour les logements et le Clos des Tilleuls, parc en pente douce d'environ 2800 m². Le parc est ouvert au public depuis 2019, la commune y a aménagé une aire de jeux et une serre communale et organise une fête annuelle « Un instant de nature ».

Aujourd'hui, toujours soucieuse de la qualité du cadre de vie de ses habitants, la municipalité souhaite poursuivre l'aménagement et la valorisation de ce parc qui offre un point de vue privilégié sur le paysage. Le projet a fait l'objet d'un travail concerté avec un groupe d'élus et une paysagiste conceptrice, et suivi également par la paysagiste conseil du Parc du Vexin.

Les principes d'aménagement sont :

- Accueillir le visiteur et créer un cheminement varié : plantation de rosiers grimpants, vigne sur le mur de clôture, petits fruits (framboisiers, cassis, groseilliers,), massifs de plantes aromatiques. Pose de deux bancs ;
- Préservation de la grotte, petit ouvrage témoin qui ponctue le parc et mise en sécurité par la pose d'une grille en fer forgé ;
- Plantation de deux arbres fruitiers, d'une haie de charmille, de quelques arbustes et de plantes vivaces couvre-sol.

L'ensemble du parc fera l'objet d'une gestion écologique et différenciée, suivi par l'agent communal.

La commune sollicite le bonus de 20% pour une action environnementale, encore en réflexion. La présente subvention sera donc notifiée au taux bonifié de 70%, et versée soit à ce taux, soit au taux de base de 50% selon la réalisation ou non de l'action au moment de la demande de versement.

Le taux de subvention alloué à cette action est de 70% avec un plafond subventionnable de 30 000 € HT selon la délibération du Comité syndical.

1070/03 : Aménagement des abords du monument aux morts à Theuville

La singularité et l'identité du village de Theuville repose dans l'organisation originelle du bâti à flanc de coteau, les fermes seigneuriales, et le vallon du ru de Theuville ponctué par l'église, la salle communale, la graineterie, et traversé d'une voie principale.

La topographie du site induit un espace public restreint ; le carrefour entre les rues Angèle de

Bourbon, rue principale du village, et la rue d'Ousette qui monte vers la mairie est perçu comme un lieu central. Ponctué par le monument aux morts, cet espace proche de l'église offre une vue dégagée sur la grande prairie et le coteau boisé.

En 2011, la municipalité avait engagé une réflexion en partenariat avec le Parc du Vexin sur l'aménagement des abords du monument aux morts. Le projet n'a pas été réalisé à l'époque et aujourd'hui, les élus et le Parc reprennent le projet avec l'accompagnement d'un paysagiste concepteur pour une mission complète de conception et suivi des travaux.

L'objectif est à la fois de faciliter le passage et le confort des piétons et d'arrêter la ravine qui se creuse. Le projet porte sur les abords immédiats du monument aux morts ainsi que les liaisons piétons vers la mairie et dans la rue principale caractérisée par de larges trottoirs, l'arrêt de bus et la question du stationnement des voitures.

La commune sollicite le bonus de 20% pour une action environnementale, encore en réflexion. La présente subvention sera donc bonifiée de 70%, et versée soit à ce taux soit au taux de base de 50% selon la réalisation ou non de l'action au moment de la demande de versement.

Le taux de subvention alloué à cette action est de 70% avec un plafond subventionnable de 30 000 € HT selon la délibération du Comité syndical.

N° opération	Bénéficiaire	Montant subventionnable	Montant subvention
1070/02	Mairie Fontenay-Saint-Père	5 000,00 € Taux : 70 %	3 500,00 €
1070/03	Mairie de Theuville	30 000,00 € Taux : 70 %	21 000,00 €
TOTAL			24 500,00 €

PLAN DE FINANCEMENT :

- Parc du Vexin : 24 500,00 €
- Total autres financements : 0,00 €
- Bénéficiaire : 10 500,00 €

Je vous invite à bien vouloir en délibérer.

Avis de la commission :

- Favorable Favorable sous réserve Reporté Défavorable



Benjamin DEMAILLY
Président du Parc

Objectif : Contribuer à l'aménagement durable du territoire
Projet P01 : Accompagnement de la planification et des opérations d'urbanisme durable
Action P01-A01 : Accompagnement et études

Elus référents : Jean LORINE
Chargé(e)(s) de mission : Patrick GAUTIER

**ÉTUDES DE PAYSAGE, D'AMÉNAGEMENT, D'URBANISME
ET D'ARCHITECTURE DURABLES**

1062/03 : Etude d'aménagement du parc municipal de Saint-Gervais :

Les élus de Saint Gervais souhaitent étudier le devenir du parc municipal, vaste espace de plus de 7ha un peu excentré au nord-ouest du village. Plusieurs usages sont envisagés pour en faire un lieu de vie favorisant les rencontres intergénérationnelles, permettant également d'accueillir les manifestations locales et des manifestations culturelles et artistiques, tout en respectant les qualités environnementales du lieu.

Ces usages envisagés supposent une appropriation des lieux par les habitants de la commune, de ses hameaux, et éventuellement d'autres communes voisines. Ils sont également susceptibles d'interagir avec les autres équipements de la communes (mairie-école, foyer rural, espaces Fernand Jorelle) également en réflexion.

Afin de ne pas engager de travaux et d'investissements qui ne seraient pas utilisés, la commune a souhaité réaliser préalablement une étude de programmation, en associant les habitants à la réflexion.

Après échanges avec le Parc et le CAUE, également sollicité, qui ont confirmé le bien-fondé de cette démarche préalable, un cahier des charges pour une « Etude programmatique et participative sur le devenir du parc municipal et des équipements publics de Saint-Gervais » a été établi et pourra être publié pour appel d'offres dans les prochaines semaines.

Les prestataires retenus seront donc chargés d'étudier l'intérêt, la faisabilité technique et financière, les interactions entre les différentes idées soumises à la réflexion. Ils devront également organiser la participation du public sous forme d'ateliers participatifs, et associer le maximum d'habitants à la construction des scénarios étudiés.

Le montant estimé de cette étude est supérieur à 30 000 € HT, soit le plafond de l'aide aux études d'aménagement proposée par le Parc.

Condition de l'aide	Financement PNR	
	Coût de l'opération HT	Montant
Subvention	30 000,00 € Taux : 70 %	21 000,00 €
	Montant total de la subvention	21 000,00 €

PLAN DE FINANCEMENT :

- Parc du Vexin : 21 000,00 €
- Bénéficiaire : 9 000,00 €

Je vous invite à bien vouloir en délibérer.

Avis de la commission :

Favorable Favorable sous réserve Reporté Défavorable

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Objectif : Contribuer au développement du tourisme et des loisirs sur le territoire

Projet P23 : Développer la pratique des activités de pleine nature

Action P23-A05 : Aide au développement des équipements et des services

Elus référents : Capucine FAIVRE

Chargé(e)s de mission : Irène HEDRICH

AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES ÉQUIPEMENTS ET DES SERVICES ADAPTÉS
AUX DIFFÉRENTES PRATIQUES DE RANDONNÉE

1017/09 : Acquisition de 10 VAE et d'un porte-vélos par la société Vél'Overs :

Vélo'Overs est une entreprise en cours de création par un couple d'Auversois, Adrien Cap et Cécile Baude. Ils souhaitent promouvoir la découverte du territoire du Vexin français et du patrimoine au travers d'une activité de location de vélos à assistance électrique sur la commune d'Auvers-sur-Oise où cette offre n'est pas proposée. Les vélos pourront être loués seuls ou avec un GPS intégrant le circuit choisi.

M. Cap et Mme Baude sollicitent l'aide du Parc pour l'acquisition de 8 vélos adultes, 2 vélos enfants, d'une remorque pour 2 enfants, de GPS et d'un porte-vélos afin de pouvoir livrer et récupérer les vélos sur différents lieux. Le début de l'activité est prévu pour le mois de juillet 2021.

Le montant de l'aide sollicitée s'élève à 11 897,60 €. M. Cap et Mme Baude ne bénéficient d'aucune autre aide pour l'achat de ce matériel.

Le taux de subvention alloué à cette action est de 40% avec un plafond subventionnable de 30 000 € HT selon la délibération du Comité syndical.

Condition de l'aide	Financement PNR	
	Coût de l'opération HT	Montant
Subvention	29 744,00 € Taux : 40 %	11 897,60 €
	Montant total de la subvention	11 897,60 €

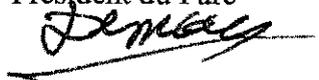
PLAN DE FINANCEMENT :

- Parc du Vexin : 11 897,60 €

- Bénéficiaire : 17 846,40 €

Je vous invite à bien vouloir en délibérer.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Avis de la commission :

Favorable Favorable sous réserve Reporté Défavorable

Objectif : Contribuer au développement du tourisme et des loisirs sur le territoire

Projet P23 : Développer la pratique des activités de pleine nature

Action P23-A04 : Aide à la réhabilitation et à la valorisation des chemins

Elus référents : Capucine FAIVRE

Chargé(e)s de mission : Irène HEDRICH

**AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES ÉQUIPEMENTS ET DES SERVICES ADAPTÉS
AUX DIFFÉRENTES PRATIQUES DE RANDONNÉE**

La Charte du Parc prévoit le développement et l'aménagement de circuits de promenade et randonnée et de sentiers thématiques. Le Vexin français compte plus de 1000 km d'itinéraires balisés. Le Parc souhaite accompagner les communes et les communautés de communes pour conforter ce maillage (par la création ou la réhabilitation de chemins) ainsi que pour le valoriser au travers d'aménagements de protection (de type barrières) ou de confort (aires de pique-niques, panneaux d'information...).

1041/01 : Installation de mobilier pour les randonneurs sur la commune de La Roche-Guyon

La commune de La Roche-Guyon est traversée par plusieurs itinéraires pédestres et cyclables : GR 2, 3 itinéraires PR, sentier du patrimoine, chemin des peintres et La Seine à vélo. Pour améliorer l'accueil des randonneurs et des cyclistes, la commune souhaite installer du mobilier le long de ces itinéraires. Elle sollicite l'aide du Parc pour l'acquisition de bancs qui seront installés à proximité du château, sur la promenade Louis Guy et le long du chemin rural N°55 en direction d'Haute-Isle ainsi que d'arceaux à vélo pour permettre le stationnement des vélos à proximité de la Gabelle et en face du restaurant des bords de Seine.

Le taux de subvention alloué à cette action est de 70% avec un plafond subventionnable de 30 000 € HT selon la délibération du Comité syndical.

1041/02 : Installation de mobilier pour les randonneurs sur la commune de Valmondois

La commune de Valmondois est traversée par plusieurs itinéraires pédestres et cyclables : GR1, 3 itinéraires PR, sentier du patrimoine et boucle cyclable d'Auvers-sur-Oise. Pour améliorer l'accueil des randonneurs et des cyclistes, la commune souhaite installer du mobilier le long de ces itinéraires. Elle sollicite l'aide du Parc pour l'acquisition de tables de pique-nique, de bancs, de corbeilles, d'un kiosque pouvant servir d'abri, d'arceaux à vélos et d'une barrière pour limiter les véhicules motorisés sur le chemin du moulin de la glacière.

Le taux de subvention alloué à cette action est de 70% avec un plafond subventionnable de 30 000 € HT selon la délibération du Comité syndical.

N° opération	Bénéficiaire	Montant subventionnable	Montant subvention
1041/01	Installation de mobilier - commune de La Roche-Guyon	12 466,78 € Taux : 70 %	8 726,75 €

1041/02	Installation de mobilier - commune de Valmondois	12 089,00 € Taux : 70 %	8 462,30 €
TOTAL			17 189,05 €

PLAN DE FINANCEMENT :

- Parc du Vexin : 17 189,05 €
- Bénéficiaire : 7 366,73 €

Je vous invite à bien vouloir en délibérer.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Avis de la commission :

Favorable Favorable sous réserve Reporté Défavorable

Objectif : Développer une vie locale et culturelle
Projet P26 : Développement de la politique culturelle du territoire
Action P26-A02 : Soutien aux initiatives locales

Elus référents : Joëlle VALENCHON
Chargé(e)s de mission : Marie LORINE

SOUTIEN AUX INITIATIVES CULTURELLES LOCALES
--

1051/02 : La Fête du Guinguet - Juziers - 25 septembre 2021

La commune de Juziers souhaite organiser la première édition de la Fête du Guinguet le samedi 25 septembre 2021, de 11h à 23h.

Les documents historiques de la commune mentionnent qu'avant la Révolution de 1789, les vignes occupaient 252 hectares du territoire communal et produisaient 5 000 hectolitres à chaque vendange. Le vin de Juziers, appelé "Guinguet", était l'un des plus appréciés de la région et était vendu jusqu'à Rouen. Mais faute de terres nobles, les parcelles contaminées par le phylloxera ont été progressivement remplacées par des vergers à partir de 1900. Sous l'impulsion de la municipalité et de l'association Juziers dans l'Histoire, 310 pieds de vigne (moitié Chardonnay, moitié Pinot Noir) ont été plantés sur un terrain de 300 m², mis à disposition par la municipalité les 11 et 12 décembre 2015. Le Parc du Vexin a été partie prenante du projet et a participé financièrement à l'opération à hauteur de 75% en raison d'un projet pédagogique et éducatif avec l'école élémentaire des Sergenteries. Avec la première édition de la Fête du Guinguet, la ville de Juziers souhaite se réapproprier son histoire ainsi que créer et renforcer une identité de village : Juziers, Terre de vignes.

Cette manifestation culturelle sera articulée autour de la vigne en valorisant le patrimoine local pour attirer un public inter-générationnel et développer du vivre ensemble au sein de la commune. L'objectif est également de valoriser les acteurs et les artisans locaux, de Juziers et du territoire du Parc, avec un objectif de rayonnement intercommunal, notamment sur GPS&O.

Pour cette manifestation, la commune peut compter sur la participation de nombreuses associations juziéroises, notamment de Juziers dans l'Histoire (JDH) qui interviendra tout au long de la journée. L'association attachée à l'Histoire locale présentera sa toute dernière monographie sur l'histoire de la vigne à Juziers. Elle mettra en place une exposition sur le même sujet pour bien montrer le passé viticole et vinicole de la commune. De plus, elle organisera une extraction de jus de raisins avec dégustation et présentera les bouteilles de vin issues de la vendange 2020.

De nombreuses animations sont prévues tout au long de la journée :

- Une balade spectacle tout public est en cours de programmation avec l'objectif de mettre l'accent sur la découverte des sentiers du patrimoine en insistant sur les lieux où historiquement étaient implantées les vignes ;
- Des spectacles de rue avec 2 interventions de la Cie Dame Jeanne et 2 de la Compagnie Gramophone ;
- Des concerts le soir : Aurore Voilque trio invite Angelo Deba (guitariste swing manouche), avec en première partie les Bons becs, Bal zetwal, Mario Hoffman, Les seven Gypsies, La tambouille : Quintete de clarinette swing classic.

Le taux de subvention alloué à cette action est limité à 50% du montant total du projet avec un plafond d'aide maximum de 5 000 € TTC, selon la délibération du Comité syndical.

N° opération	Bénéficiaire	Montant du projet	Montant subvention
1051/02	La fête du Guinguet – Juziers – 25 septembre 2021	30 512 €	4 000,00 €
TOTAL			4 000,00 €

PLAN DE FINANCEMENT :

- Parc du Vexin : 4 000,00 €
- Bénéficiaire : 0,00 €

Je vous invite à bien vouloir en délibérer.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Avis de la commission :

- Favorable Favorable sous réserve Reporté Défavorable

Objectif : Développer une vie locale et culturelle

Projet P28 : Développer le mieux vivre ensemble pour raffermir le lien social et les solidarités de proximité

Action P28-A03 : Favoriser les initiatives locales (F.I.L)

Elus référents : Joëlle VALENCHON

Chargé(e)(s) de mission : Chantal AURIEL

FOND D'INITIATIVES CITOYENNES LOCALES

1024/04 : Les mécaniques en fête

L'association "les moissonneurs" de Sagy organise depuis 1985, tous les deux ans, le 2ème dimanche de septembre la fête de la Moisson. Cette fête présente une grande partie de la collection d'outils et de machines agricoles, constituée par l'association et celle-ci présente les machines agricoles en fonctionnement sur le champ de foire de Sagy.

Cette année, en raison de la pandémie de la Covid-19, la fête, organisée le dimanche 12 septembre 2021, aura un aspect différent en mettant en avant un autre volet du monde rural avec les mécaniques anciennes et leur restauration : tracteurs agricoles, véhicules utilitaires, automobiles, motocyclettes, vélos, etc. Ainsi, à côté de l'exposition de tracteurs, de véhicules utilitaires seront présentés également des vélos, des motocyclettes. Les visiteurs pourront participer à des ateliers de réparation de bicyclettes et de mécaniques.

Cette fête renforce le lien social en permettant à des générations différentes de se rencontrer et d'apprendre les unes des autres. La proximité de Sagy avec la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise est un moyen de créer des liens entre ville et campagne. Des producteurs locaux et des artisans participent à l'évènement.

Outre les membres de l'association les Moissonneurs (environ 30 personnes), les habitants de Sagy et des bénévoles des villages environnants sont partie prenante des ateliers. Egalement, les jeunes sont bénévoles durant la journée et, rejoignent les rangs des membres de l'association au côté des plus âgés. Au total, une cinquantaine de personnes participe à l'animation de la fête. L'association les Moissonneurs sollicite une subvention du Parc pour financer la location de matériel, la communication et les frais de transport de tracteurs rares. La subvention demandée est de 1 500 euros pour un budget global de 3 500 euros.

1024/05 : Une ludothèque dans notre village

Les bénévoles du foyer rural de Labbeville souhaitent créer une ludothèque, au foyer rural de Labbeville, présentant à la fois des jeux d'intérieur et des jeux d'extérieur en prêt à utiliser sur place. La ludothèque souhaite devenir un site où les générations se rencontrent, avec pour objectif de renforcer, à terme, la vie associative. Avant sa création un sondage a été réalisé auprès des habitants de Labbeville, Frouville, Hédouville et Vallangoujard sur l'intérêt d'une ludothèque pour les villages. Le lieu retenu serait l'Espace la Garenne route de Vallangoujard à Labbeville. La ludothèque sera animée par des bénévoles du foyer rural et des parents d'élèves. Elle sera ouverte le mercredi et le samedi après-midi.

Un travail sera mené sur l'accessibilité par les mobilités douces : favoriser la connaissance des chemins accessibles à pieds et à vélo.

Egalement il sera organisé des moments de convivialités où seront proposés des repas à partir de produits locaux.

La subvention va permettre l'animation d'un stand « ludothèque » à l'occasion de la brocante d'été de Labbeville et l'organisation de journées "portes ouvertes" les 18 et 19 septembre. Une vingtaine des personnes participent à la création de la ludothèque et l'organisation des « portes ouvertes ».

La subvention va permettre de participer à l'achat de jeux d'intérieur et d'extérieur, l'achat de mobiliers et la communication des événements. La subvention demandée est de 1 500 euros pour un budget global de 3 500 euros.

1024/06 : Lancement de l'épicerie bio de la coopérative de Santeuil

Les bénévoles de l'association "CoopVexin Santeuil" souhaitent mettre à disposition des habitants du Vexin une épicerie coopérative bio ou locaux proposant des produits de qualité, fonctionnant de façon solidaire grâce à l'implication des adhérents bénévoles. L'épicerie sera installée dans la gare de Santeuil grâce à une coopération avec la SNCF qui a réhabilité une salle à cet effet. Les adhérents vont aménager l'intérieur et les abords de l'épicerie.

Au sein de cette épicerie, il sera présenté des produits bio et/ou locaux, en pratiquant le plus possible le zéro déchet avec des produits en vrac. Le jardin, autour de l'épicerie, sera aménagé en prairie fleurie. Le fonctionnement de l'épicerie sera coopératif et les adhérents y animeront, régulièrement, des ateliers. L'objectif de l'épicerie est d'expérimenter un commerce local, à la fois, en bio et, également, à des prix accessibles.

La subvention va permettre d'aider à l'achat de matériel pour l'aménagement du magasin, à la communication pour faire connaître le magasin et pour annoncer les "portes ouvertes" qui auront lieu certainement début septembre.

Une soixantaine d'habitants participent à l'organisation du magasin et l'organisation des "journées portes ouvertes". La subvention demandée est de 1 500 euros pour un budget global de 3 000 euros.

N° opération	Bénéficiaire	Montant du projet	Montant subvention
1024/04	Les mécaniques en fête - Sagy	3 500,00 €	1 500,00 €
1024/05	Une ludothèque dans notre village - Labbeville	3 500,00 €	1 500,00 €
1024/06	Coop Santeuil	3 000,00 €	1 500,00 €
TOTAL			4 500,00 €

PLAN DE FINANCEMENT :

- Parc du Vexin : 4 500,00 €
- Total autres financements : 0,00 €

Je vous invite à bien vouloir en délibérer.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Avis de la commission :

- Favorable Favorable sous réserve Reporté Défavorable

Bureau syndical

Parc naturel régional du Vexin français

Annulation de subventions

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Jean-Luc GRIS

Objet : annulation de subventions

1°) Subventions à annuler :

Des subventions attribuées aux particuliers ou aux communes sont, en raison de leur abandon par les bénéficiaires ou de délais dépassés pour leur réalisation, devenues sans objet. Il est donc proposé de procéder à leur annulation. Les subventions concernées sont les suivantes :

Numéro d'opération	Intitulé	Montant
1033/22	Installation de 2 chaudières à granulés à Saint-Gervais	12 000 €
1030/06	Restauration des façades d'une ancienne maison rurale à Fontenay-Saint-Père – Mme Caillet	4 800 €
956/02	Restauration de murs du cimetière et aménagement d'un colombarium à Gaillon-sur-Montcient	15 000 €

Je vous invite à bien vouloir en délibérer.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Bureau syndical

Parc naturel régional du Vexin français

Questions diverses

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI